



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 1897

Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge du tourisme, sur la situation du tourisme dans notre pays. La part de marche de la France dans le tourisme mondial se deteriore en effet chaque annee. En 1985, elle atteignait 11,5 p 100. Aujourd'hui notre pays, avec 10,69 p 100, est passe du second rang mondial des destinations au quatrieme rang derriere l'Espagne, les Etats-Unis et l'Italie. L'excédent touristique est passe de 31,5 milliards en 1985 a 18,7 milliards en 1987. Or la baisse du dollar et la crainte des attentats ne sont pas les seuls responsables de cette situation. Il sembe que ce soit plutot la qualite de notre accueil qui soit en cause. Or l'accueil est au tourisme ce que le marketing et la qualite sont a l'industrie. Les Francais manquent frequemment de professionnalisme dans ce domaine. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il entend prendre afin d'ameliorer la qualite de l'accueil dans notre pays, notamment dans le domaine de la formation des professionnels, de l'apprentissage des langues et enfin de la culture generale sur les pays voisins du notre.

Texte de la réponse

Reponse. - S'il est exact que les bons resultats enregistres par notre activite touristique de 1983 a 1985 n'ont pas ete maintenus en 1986 et 1987 avec un flechissement sensible de nos recettes en devises, la situation a pu etre redressee depuis quelques mois grace a une relance des efforts de promotion conduits a l'etranger par l'Etat et ses partenaires. C'est ainsi que l'excédent de notre balance touristique, qui avait ete reduit a une vingtaine de milliards de francs en 1987, aura ete porte a 24,6 milliards au terme de l'annee 1988. La France a ainsi retrouve la seconde place, devant l'Italie, parmi les pays recepteurs europeens, et le troisieme rang mondial. Le ministere du tourisme a decide de developper, en 1988, l'action engagee depuis 1984 a l'egard de l'accueil touristique en France et de mettre en place une strategie generale tendant a renforcer la mobilisation des professionnels du tourisme en faveur de la qualite, et a ameliorer l'information des touristes etrangers. A titre d'exemple les moyens comprendront : des affichettes 40 - 60 destinees aux restaurants, hotels, cafes, agences de voyages, offices de tourisme, etc ; des dépliants sur les stations-service distribuant l'essence sans plomb ; l'ouverture entre Paques et octobre de quatre-vingts bureaux accueil-information aux frontieres et aux principaux axes routiers. D'autre part, le ministere du tourisme a pris en charge, en liaison etroite avec les ministeres de la fonction publique et des reformes administratives, dans le cadre des credits de modernisation des services administratifs, la mise en place de seminaires de formation a l'usage des agents de la fonction publique dans le domaine de l'accueil touristique, conformément aux recommandations du Conseil national du tourisme. Depuis 1987, en accord avec le ministre de la fonction publique et des reformes administratives, il est prevu de relancer un cycle de formation specialisee concernant les douaniers, une extension etant prevue a l'attention de la police de l'air et des frontieres. Le prolongement de cette operation de formation a caractere novateur repond aux souhaits de la recommandation du Premier ministre tendant a favoriser les actions ministerielles de formation. Pour ce faire, un budget a ete degage par le ministere de la fonction publique et des reformes administratives. Par ailleurs il est decide, sur les credits du ministere du tourisme, d'organiser des cycles de formation a l'usage des personnels des offices de tourisme et syndicats d'initiative, cette formation

faisant l'objet d'une convention entre le ministere du tourisme et la federation nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative. De meme des actions d'envergure sont conduites avec le concours du Comite national du fleurissement de la France, et des conventions de promotion destinees a porter l'accueil a un haut niveau de qualite sont elles en preparation avec differents organismes publics ou prives jouant un role important dans l'accueil des touristes. C'est ainsi que des conventions d'objectif ont ete et seront signees avec un certain nombre de partenaires (ministere de la culture, des PTT, de l'equipement, de l'environnement, distributeur de carburant, societes d'autoroutes) afin d'obtenir des ameliorations concretes sur les « points noirs » les plus souvent denonces par nos visiteurs etrangers. Parmi les mesures essentielles adoptees par le Gouvernement pour assurer une progression de l'activite touristique et de ses effets sur l'emploi et la balance des paiements, l'amelioration des qualifications a tout particulierement retenu l'attention des ministres du tourisme, de l'education nationale et de la formation professionnelle. Un effort d'ensemble en faveur des formations initiales et continues dans les metiers du tourisme a ete decide et les moyens budgetaires de l'Etat ont ete fortement accrus dans ce sens des 1989.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1897

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2455